Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_64-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
11 septembre 2026

Date de publication
22 septembre 2026

Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absents excusés : Dany LE DIGUERHER (pouvoir à Jérôme TRÉHOREL), Nathalie OZENNE (pouvoir à Élisabeth ROUTIER)

Secrétaire : Sébastien DUROS

2026-09.64 – Cession d'un pavillon communal situé sur la parcelle I 1072, 4 impasse des Lilas

Par délibération du 9 juillet 2026, le conseil municipal a acté sur le principe la cession de la maison située sur la parcelle I 1072, 4 impasse des Lilas.

Le service des Domaines, qui doit être saisi préalablement à toute cession d'un bien communal, estime la maison à 170 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10%. Cet avis étant consultatif, la commune se réserve la possibilité de définir un autre montant de cession.

Il est ainsi proposé de céder ladite maison au prix de 110 000 €, en priorité à des primo-accédants pour leur faciliter l'accès à un logement.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** la délibération n°2026-08.54 en date du 9 juillet 2026 relative à l'accord de principe du conseil municipal pour la cession d'un pavillon communal sur ladite parcelle ;*

***Vu** l'avis des Domaines en date du 8 juillet 2026 ;*

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260917-2026_09_64-DE

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Patrick RABET, conseiller municipal délégué ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession dudit pavillon communal au prix de 110 000 € ;

DIT que les frais notariés inhérents seront à la charge de l'acquéreur ;

DIT qu'une priorité sera donnée à des primo-accédants parmi les acquéreurs potentiels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 17 septembre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Sébastien DUROS

